



Coss Infos

A propos de la commission consultative en matière d'architecture et d'urbanisme

Des démolitions, constructions, transformations, aménagements extérieurs et intérieurs? Un principe: se renseigner avant d'entreprendre les travaux.

Par

Claude-Alain Monnard

Avant de songer à entreprendre sur votre bâtiment des interventions qui peuvent vous paraître peu importantes, renseignez-vous auprès du Service technique communal, annoncez vos intentions ou demandez conseil aux autorités municipales! Vous éviterez ainsi des problèmes et des litiges, voire des procédures judiciaires! Tel est, en gros, le message que la Municipalité tient à faire passer par l'intermédiaire de ce «Coss Infos» du mois de juin.

La Vieille ville et Allens disposent d'un cadre de vie apprécié par leurs habitants. Ces derniers souhaitent que tout soit mis en œuvre pour que ces lieux gardent leur authenticité, leur ambiance et leur cachet. La Vieille ville de Cossonay a d'autre part été portée à l'Inventaire des sites construits à protéger en Suisse, ce qui pousse à porter une attention toute particulière aux travaux qui pourraient modifier l'aspect extérieur des bâtiments ou leur structure intérieure. Dans le cadre de l'élaboration de notre Plan général



16 types de pavage différents ont été inventoriés. MAC



Daniel Aubert et Raymond Morel, membres de la commission. MAC

d'affectation (PGA) avec la société Urbaplan, nous avons été informés que certaines localités disposaient d'une commission consultative en matière d'architecture et d'urbanisme. Intéressés par cette solution, nous en avons donc créé une le 26 janvier 2009! précise Nicole Baudet, Municipale des bâtiments..

Quelques points du règlement relatif à la dite commission

Un règlement interne de 12 articles a vu le jour en même temps que la commission. La pratique et de nouvelles dispositions ont entraîné quelques modifications du libellé. Le règlement en vigueur actuellement a été approuvé par la Municipalité dans sa séance du 12 février 2011.

Il précise que, dans son champ d'action, la commission est compétente pour tous les bâtiments compris dans la zone de la Vieille ville définie par le plan des zones du 8 août 1984. Il en va de même pour tous ceux compris dans la zone village, soit le hameau d'Allens. D'autre part, sont également concernés tous ceux, quel que soit leur emplacement sur le territoire communal, ayant reçu les notes 1, 2 ou 3 dans le cadre du recensement architectural du Canton de Vaud.

Le but et les objectifs de la commission sont de sauvegarder le patrimoine architectural et urbanistique. La Municipalité nomme ses membres pour une législature, mais ils peuvent prolonger leur mandat s'ils le désirent.

Lors des séances, le responsable du service technique présente chaque projet. La commission siège et remet à la Municipalité un préavis circonstancié et motivé sur chaque projet qui lui est présenté.

La composition de la commission présente un éventail assez large puisqu'elle est formée:

- d'un spécialiste de la conservation du patrimoine
- d'un spécialiste de l'urbanisme
- d'un spécialiste du domaine juridique
- d'un guide du patrimoine
- d'un conseiller communal
- d'un membre de l'Association de la Vieille ville
- d'un citoyen de la commune de Cossonay
- du responsable du service technique.
- deux membres de la Municipalité en font de droit partie

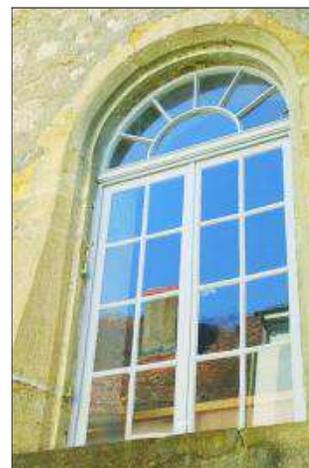
Fonctionnement

«Un règlement de plus!» pourrions-nous penser... *Il n'a pas la volonté de créer des tracasseries supplémen-*

taires aux personnes concernées, mais il a été rédigé pour une mise à plat des règles à respecter et des pistes à suivre! insiste Nicole Baudet. Dans ce sens, la commission se réunit 7 à 8 fois par année, en fonction du nombre de dossiers à examiner. *Le fait de recevoir ces derniers une dizaine de jours à l'avance nous permet de les étudier soigneusement, de se faire une idée de la situation et des projets présentés!* déclarent deux membres de la commission, Daniel Aubert, guide du patrimoine et Raymond Morel, en tant que citoyen de la commune. *Je vais régulièrement voir sur place, ce qui permet d'affiner ma position!* complète l'ancien syndic.

En fonction de sa profession d'agent immobilier, Raymond Morel admet qu'il représente peut-être «l'autre face du domaine». Raison pour laquelle nous avons parfois une approche et des avis différents au sein de la commission. Un exposé des arguments de chacun, une discussion ouverte, une estimation des coûts et un inventaire du positif et du négatif permettent de prendre des décisions sans avoir à passer par un vote.

Suite page 11



Fenêtres de l'Eglise inscrites au patrimoine de la Vieille ville. MAC

Coss Infos



Suite de la page 10

Parfois, si la situation est difficile, nous convoquons le propriétaire et son architecte dans le but de chercher et de trouver une solution acceptable pour tous.

Parvenue au terme de ses raisonnements, la commission soumet ses conclusions à la municipalité qui est la seule à posséder un pouvoir décisionnel.

Rétrospective

En 2009, la commission a traité 11 dossiers, l'année suivante 16 et l'an passé 14. Ils sont acceptés pour la plupart, tels quels ou avec des modifications. Certains ne passent pas la rampe et doivent être repris. Dans les travaux cités, il est question, entre autres, de transformations de combles ou de maisons, de réaménagements d'appartements, de réfection de façades ou de toitures, de changements de fenêtres, de rénovation et de choix de couleurs de volets, de création de places de parcs ou de pose de «Velux».

Raymond Morel mentionne en outre que la commission a effectué une visite de la Vieille ville afin d'effectuer le recensement des diverses sortes de pavés utilisés. Intéressant de savoir que 16 types de pavage différents ont été inventoriés!

La question des panneaux solaires pose problème à la commission et aux autorités. En effet, on encourage de plus en plus cette technique



Toit aux tuiles rouges, «couleur terre de l'Étang du Sépey». MAC

et, en même temps, on n'en souhaite pas dans la Vieille ville. *Situation ambiguë!* reconnaissent mes deux interlocuteurs estimant qu'il existe des endroits où ces panneaux seraient «cachés», mais en permettre l'installation d'un seul créerait un précédent, ce que nous ne voulons pas!

Quand on monte dans les «combles» du clocher de l'Eglise et qu'on jette un regard sur la cité, force est d'admettre que les toits de la Vieille ville sont «chouettes» à observer. Cette unité est à conserver. Raison pour laquelle la commission souhaite des tuiles rouges, couleur de la terre de l'Étang du Sépey avec laquelle les tuiles étaient fabriquées à la Tuilière! relève Daniel Aubert.

En conclusion

Un certain nombre de projets ont été modifiés suite à l'intervention de la commission. La discussion et une approche visant à trouver un compromis dans le respect des différents règlements sont privilégiés. Si des difficultés persistent, le recours à l'arbitrage du préfet ou des tribunaux devient alors nécessaire. Mais nous évitons d'emprunter cette voie! déclare Nicole Baudet.

Enfin, Daniel Aubert relève que la commission a parfois constaté que, si des personnes, dans un premier temps, n'étaient pas d'accord avec ce qui leur était proposé, elles restaient à l'écoute et se montraient généralement satisfaites du résultat. ■

Pour vos voyages à l'étranger, quelques rappels

La carte d'identité

L'établissement d'une carte d'identité s'effectue au bureau communal de l'Office de la population. Vous devez vous munir de votre ancienne carte d'identité et d'une photo passeport récente. En cas de perte ou de vol de documents d'identité, vous devez présenter à l'Office susmentionné, un avis de perte ou de vol que vous pouvez obtenir auprès de la gendarmerie. Il faut compter un délai de 3 semaines pour l'établissement d'une carte d'identité. Son prix est de Fr. 35.- pour un enfant et de Fr. 70.- pour un adulte (à partir de 18 ans).

Le passeport

L'établissement du passeport, désormais biométrique, s'effectue exclusi-

vement au Centre de biométrie, Voie du Chariot 3 (place de l'Europe) à Lausanne. Vous avez deux possibilités pour obtenir ce passeport:

Par internet – pour enregistrer votre demande sous www.biometrie.vd.ch et fixer un rendez-vous,

Par téléphone – au 0800 01 1291 pour prendre rendez-vous uniquement. Les personnes qui se présentent au Centre de biométrie sur rendez-vous ont la priorité sur celles qui n'ont pas pris rendez-vous. Vous n'avez pas besoin d'amener une photo passeport. La photo et la prise des empreintes digitales se font au centre de biométrie. Il faut compter un délai d'environ deux semaines, à partir de votre passage au centre susmentionné. Le prix d'un passeport pour un enfant

est de Fr. 65.- et pour un adulte (à partir de 18 ans) de Fr. 145.-.

Enfant mineur voyageant sans ses parents

L'enfant mineur voyageant sans ses parents doit être muni d'une autorisation de sortie du territoire suisse écrite par ces derniers. Elle doit mentionner clairement avec qui voyage l'enfant. La légalisation de cette autorisation par un notaire est obligatoire. Pour ce faire, il y a lieu de présenter au notaire une pièce d'identité valable et le livret de famille. ■

Pour tous renseignements complémentaires, adressez-vous à l'Office communal de la population, tél. 021 863 22 08.

Brèves

Office de la population - Horaire d'été

Le jeudi, l'Office de la population est ouvert jusqu'à 18h30. Durant les vacances scolaires de l'été, soit du jeudi 12 juillet au jeudi 23 août inclus, cet office fermera le jeudi à 17h. ■

Ouverture de la bibliothèque pendant les vacances d'été

Durant la période des vacances scolaires, la bibliothèque sera ouverte les mardi 3, mercredi 4, samedi 7, mardi 17 et samedi 28 juillet 2012. Elle sera fermée exceptionnellement durant le mois d'août pour cause d'inventaire. Sa réouverture est prévue le mardi 28 août à 15h30. Nous vous remercions de votre compréhension. ■

Salle polyvalente

Le projet de construction d'une salle polyvalente au Pré aux Moines, sur l'emplacement actuel de la cantine et de la salle de gym du Passoir, bâtiments qui seront démolis, a fait l'objet d'une enquête publique ouverte du 20 avril au 20 mai 2012. Aucune opposition n'ayant été enregistrée, ce projet peut aller de l'avant; il sera prochainement présenté au Conseil communal, assorti d'une demande de crédit de construction... ■

Conseil communal - 25 juin 2012, 18h30

La prochaine séance du Conseil communal aura lieu en l'Aula du Pré-aux-Moines, le lundi 25 juin à 18h30. Cette séance consacrée principalement aux rapports sur la gestion de la Municipalité et aux comptes de l'année 2011, sera également marquée par la fin du mandat de présidence, exercé depuis le 1^{er} juillet 2010 par Antoinette Reymond. ■

Changement du numéro de téléphone des locations de bâtiments

A partir du 2 juillet prochain, ce service répondra au numéro 021 863 22 06, ceci tous les matins de 8h à 11h30. Pour vos demandes, n'oubliez pas que vous pouvez également envoyer un courrier électronique à location.salle@cossonay.ch